

RAPPORT.

Le comité spécial sur l'immigration chinoise et l'emploi des Chinois comme travailleurs a l'honneur de faire son

PREMIER RAPPORT.

1. Qu'il a examiné plusieurs témoins dont les dépositions sont contenues dans l'appendice de ce rapport.

2. Que si l'on croit qu'il faille d'autres témoignages sur l'immigration chinoise et l'emploi des Chinois, il est désirable de les prendre dans la Colombie-Britannique.

3. Que les rapports du comité mixte du Congrès des Etats-Unis et celui du Sénat de l'Etat de la Californie.

4. Que, après la preuve entendue, le comité spécial croit que l'immigration chinoise ne devrait pas être encouragée.

5. Que, après la preuve entendue, le comité spécial est d'opinion que les Chinois ne devraient pas être employés dans les travaux publics du Canada.

6. Que, dans l'opinion du comité spécial, il est désirable que ce rapport et la preuve contenue dans l'appendice, soient imprimés.

Le tout respectivement soumis.

A. DECOSMOS,
Président.

Chambre des Communes, Ottawa, 14 mai 1879.

PROCÈS-VERBAL DES DÉPOSITIONS

M. BUNSTER, M.P., comparait devant le comité sur l'immigration chinoise et l'emploi des chinois comme travailleurs et est examiné comme suit:—

Par le président:—

Q. Où demeurez-vous?—Je réside à Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique.

Q. Depuis combien de temps résidez vous dans la province de la Colombie-Britannique?—J'y ai vécu depuis 20 ans.

Q. Avez-vous quelque notion du nombre approximatif des Chinois qui vivent à présent dans la Colombie-Britannique?—L'année dernière, on m'a dit qu'il y avait bien 3,000 chinois dans la province; et cette année, au moment de mon départ, j'ai